



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

animaux sauvages

Question écrite n° 20618

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur l'avenir des grands fauves d'Afrique et sur la nécessité de prendre en compte, dans les programmes de coopération, l'impérieuse nécessité de préserver des espèces désormais menacées. On estime, en effet, que, dans les cinquante dernières années, le nombre de lions est passé de 450 000 à 20 000, celui des léopards de 700 000 à 50 000 et celui des guépards de 50 000 à 12 000. Il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les actions des services de coopération français pour préserver les grands fauves d'Afrique.

Texte de la réponse

La France est très attachée à la préservation de la diversité biologique, à la fois au niveau des espèces et des milieux, notamment les forêts et les savanes d'Afrique où vivent des populations résiduelles importantes de grands fauves. La France a ainsi défendu et obtenu le principe d'un doublement de l'aide internationale dédiée à la protection de la biodiversité lors de la onzième Conférence des Nations unies sur la biodiversité qui s'est tenue, à Hyderabad (Inde), en octobre 2012. La recrudescence actuelle de la criminalité envers la faune en Afrique, vient de faire l'objet de discussions approfondies à l'occasion de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages en danger d'extinction (CITES), début mars 2013. Il a été décidé de renforcer la coopération et la coordination des organismes impliqués dans la lutte contre les trafics d'animaux, à la fois au niveau des Etats et aux plans régional et international (Interpol, Organisation mondiale des douanes, Office des Nations unies contre la drogue et le crime, CITES...). La coopération entre les Etats de provenance, de transit et de destination est tout à fait essentielle au démantèlement des filières. Concrètement, la France soutient le financement des aires protégées, la gestion durable des écosystèmes et la lutte contre le braconnage en Afrique par les canaux de l'aide multilatérale (Fonds pour l'environnement mondial), de l'aide européenne (Fonds européen de développement), et de l'aide bilatérale (Agence française de développement -AFD- et Fonds français pour l'environnement mondial -FFEM-). A titre d'exemples, le FFEM a soutenu ces dernières années plus d'une centaine de petites initiatives de conservation menées par des organisations non gouvernementales locales en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Au Mozambique, la gestion et l'extension de différents parcs nationaux ont été financées grâce à l'accord de remise de dette signé par la France et géré par l'AFD. Le partenariat entre la France et l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est également un vecteur important de déploiement du soutien français à la sauvegarde des espèces menacées. Le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, attache une très grande importance aux stratégies et aux plans d'action pour la protection de la biodiversité dans les pays en développement, particulièrement sur le continent africain.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20618

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Développement

Ministère attributaire : Développement

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2715

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4440